



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2003/11
5 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Dix-neuvième session
Milan, 1^{er}-9 décembre 2003
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du Secrétaire exécutif

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
3. Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat:
 - a) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements;
 - b) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation.

4. Questions méthodologiques:
 - a) Examen des travaux d'ordre méthodologique entrepris au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto;
 - b) Inventaires de gaz à effet de serre;
 - c) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto;
 - d) Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie;
 - e) Produits ligneux récoltés;
 - f) Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto.
5. Mise au point et transfert de technologies.
6. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
7. Recherche et observation systématique.
8. Coopération avec les organisations internationales compétentes.
9. Questions diverses:
 - a) Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre;
 - b) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
 - c) Autres questions.
10. Rapport sur les travaux de la session.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE¹

1. Ouverture de la session

1. Le Président devrait normalement ouvrir la dix-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le 1^{er} décembre 2003.

¹ On ne trouvera dans les présentes annotations que des renseignements succincts. Pour chaque point de l'ordre du jour, le lecteur désireux de connaître le mandat détaillé du SBSTA est invité à se reporter aux documents de base pertinents.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

2. **Rappel:** Le Secrétaire exécutif a rédigé l'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session du SBSTA en concertation avec le Président de cet organe.
3. **Mesures à prendre:** Le SBSTA sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire.

FCCC/SBSTA/2003/11

Ordre du jour provisoire annoté

b) Organisation des travaux de la session

4. **Mesures à prendre:** Les Parties sont invitées à se reporter au calendrier des séances proposé à l'annexe I des annotations à l'ordre du jour provisoire de la Conférence des Parties et à consulter le programme journalier, publié pendant la session, pour avoir des informations plus détaillées et à jour sur le déroulement des travaux du SBSTA.
5. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs interventions. S'ils souhaitent faire distribuer une déclaration écrite, ils devront remettre au secrétariat le nombre d'exemplaires voulu.

FCCC/CP/2003/1

Ordre du jour provisoire annoté

c) Élection des membres du Bureau autres que le Président

6. **Rappel:** Conformément à l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, le SBSTA est appelé à élire son vice-président et son rapporteur. Des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux seront entreprises en coordination avec celles engagées en vue de l'élection des nouveaux Bureaux de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). Un accord rapide sur les candidatures proposées par les groupes régionaux permettra au SBSTA de poursuivre ses travaux de fond de manière efficace. Les membres actuels du Bureau du SBSTA resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.
7. **Mesures à prendre:** Le SBSTA sera invité à élire son vice-président et son rapporteur dans les meilleurs délais une fois les consultations achevées.

3. Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

a) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements

b) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation

8. **Rappel:** À sa dix-huitième session, le SBSTA a décidé d'achever ses travaux au titre du point de l'ordre du jour relatif au troisième rapport d'évaluation (TRE) à sa dix-neuvième session et d'examiner régulièrement, à partir de sa vingtième session, les deux nouveaux points suivants:

- i) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements;
- ii) Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation.

9. À la même session, le SBSTA a invité les Parties à communiquer leurs vues sur les éléments, la portée et les priorités du programme de travail à entreprendre au titre de ces deux nouveaux points de l'ordre du jour, y compris une proposition de calendrier. Il a également prié le secrétariat d'organiser des consultations juste avant sa dix-neuvième session. Destinées à faciliter l'élaboration du programme de travail, ces consultations devaient aussi être l'occasion de réfléchir à la portée des travaux à entreprendre. Le secrétariat rendra compte oralement de leurs résultats.

10. **Mesures à prendre:** Le SBSTA est appelé à arrêter un programme de travail au titre des deux points de l'ordre du jour susmentionnés et à recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session.

<i>FCCC/SBSTA/2003/2</i>	<i>Synthèse des vues communiquées par les Parties sur les éléments du troisième rapport d'évaluation susceptibles de faciliter les travaux de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires</i>
<i>FCCC/SBSTA/2003/MISC.2 et Add.1</i>	<i>Aspects of the Third Assessment Report that could facilitate the work of the Conference of the Parties and its subsidiary bodies. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2003/MISC.11</i>	<i>Elements, scope and priorities of the work. Submissions from Parties</i>

4. Questions méthodologiques

a) Examen des travaux d'ordre méthodologique entrepris dans le cadre de la Convention et du Protocole de Kyoto

11. **Rappel:** À sa dix-huitième session, le SBSTA a décidé de réfléchir plus avant à sa session suivante à l'élaboration d'un programme de travail sur les questions méthodologiques et à la stratégie à adopter pour les travaux futurs. Il a noté la nécessité de classer ses travaux méthodologiques par ordre de priorité, en tenant compte des délibérations au titre de divers points de l'ordre du jour. Le SBSTA a également invité les Parties à communiquer des observations supplémentaires sur les éléments d'un éventuel programme de travail et a prié le secrétariat de mettre à jour l'annexe des conclusions adoptées à sa dix-huitième session.

12. Le SBSTA sera en outre saisi d'un document faisant le point de la disponibilité, de l'accessibilité et de la comparabilité des sources actuelles de données sur les émissions et de données socioéconomiques pertinentes, établi à sa demande par le secrétariat. Celui-ci présentera aussi différentes options pour la mise au point, l'installation et la gestion d'une interface de données, en en précisant les incidences financières.

13. **Mesures à prendre:** Le SBSTA est appelé à arrêter un programme de travail sur les questions méthodologiques et à recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session. Il devrait également donner des indications supplémentaires au secrétariat quant aux nouveaux travaux à entreprendre au sujet de la gestion des données et de l'accès à celles-ci.

<i>FCCC/SBSTA/2003/INF.8</i>	<i>Synthesis of proposals by Parties on elements of a future work programme</i>
<i>FCCC/SBSTA/2003/INF.9</i>	<i>Report on the availability, accessibility and comparability of existing sources of emission data and relevant socio-economic data, including options for the development, hosting and management of a data interface</i>
<i>FCCC/SBSTA/2003/MISC.9</i>	<i>Further views on elements of a possible future work programme. Submissions from Parties</i>

b) Inventaires des gaz à effet de serre

Questions méthodologiques

14. **Rappel:** Afin de faciliter la révision des *Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*², à sa dix-septième session, le SBSTA a prié le secrétariat de présenter dans un rapport, qu'il examinerait à sa dix-neuvième session, les méthodes et les données utilisées par les Parties pour estimer les émissions par les sources et les absorptions par les puits de gaz à effet de serre (GES).

15. **Mesures à prendre:** Le SBSTA est invité à examiner les renseignements fournis dans le rapport susmentionné et à transmettre celui-ci au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour examen.

<i>FCCC/SBSTA/2003/INF.10</i>	<i>Methodological issues relating to the preparation of national greenhouse gas inventories</i>
-------------------------------	---

Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

16. **Rappel:** À sa dix-huitième session, le SBSTA a prié l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de lui fournir avant sa dix-neuvième session des données sur la consommation de combustibles et les émissions correspondantes calculées au moyen de modèles des transports aériens validés pour 2000 et 2001 au moins. Conformément aux conclusions adoptées par le SBSTA à sa dix-huitième session, le secrétariat s'appuiera sur ces éléments d'information pour entreprendre, en coopération avec l'OACI, de nouveaux travaux méthodologiques visant à améliorer la qualité des données communiquées et pour faciliter la tâche des experts chargés d'examiner les inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I.

² Ces lignes directrices peuvent être consultées sur le site Web du GIEC (<http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/gl/invsl.htm>).

17. **Mesures à prendre:** Le SBSTA est invité à prendre note des éléments d'information fournis par l'OACI et à donner, éventuellement, des indications supplémentaires au secrétariat.

FCCC/TP/2003/3

Compilation de données sur les émissions imputables aux transports aériens internationaux

Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de GES des Parties visées à l'annexe I pour la période 1990-2001

18. **Rappel:** Conformément aux paragraphes 42 et 43 des Directives pour l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I (annexe à la décision 19/CP.8, FCCC/CP/2002/8), le secrétariat a été prié de fournir des renseignements sur les données d'inventaires communiquées par les Parties visées à l'annexe I pour examen par le SBSTA et la Conférence des Parties³.

19. **Mesures à prendre:** Le SBSTA est invité à examiner les renseignements fournis dans le document du secrétariat et à donner, éventuellement, des indications aux Parties et au secrétariat.

FCCC/SBSTA/2003/14

*Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I pour la période 1990-2001*⁴

c) **Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto**

20. **Rappel:** Par ses décisions 11/CP.7 et 17/CP.7, la Conférence des Parties a prié le SBSTA d'élaborer des définitions et des modalités pour pouvoir prendre en considération les projets de boisement et de déboisement au titre du mécanisme pour un développement propre (MDP) au cours de la première période d'engagement, en tenant compte des questions liées au caractère non permanent des absorptions, à l'additionnalité, aux «fuites», aux incertitudes et aux incidences socioéconomiques et environnementales, notamment aux incidences sur la diversité biologique et les écosystèmes naturels, et en s'appuyant sur les principes énoncés dans le préambule du projet de décision -/CMP.1 (*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie*), joint en annexe à la décision 11/CP.7. Elle a prévu d'adopter une décision sur la question, à sa neuvième session, et de soumettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session un projet de décision assorti d'une annexe sur les modalités et procédures applicables pour prendre en compte les activités de boisement et de reboisement au titre du MDP, qui reprendrait, *mutatis mutandis*, l'annexe de la décision 17/CP.7.

³ À sa neuvième session, la Conférence des Parties examinera ces renseignements au titre du point 4 b) i) de l'ordre du jour.

⁴ Pour compléter ce document, des données d'inventaire plus détaillées seront affichées sous forme électronique (FCCC/WEB/2003/3) sur le site Web de la Convention: (<http://unfccc.int/>).

21. Comme suite à cette demande, à sa dix-huitième session, le SBSTA a élaboré un projet de texte de négociation. Il a prié le secrétariat d'organiser une réunion de consultation juste avant sa dix-neuvième session afin d'examiner plus avant les questions abordées dans le projet de texte de négociation. Les coprésidents de la réunion de consultation rendront compte oralement de l'issue de celle-ci au SBSTA à sa dix-neuvième session.

22. **Mesures à prendre:** Le SBSTA examinera le projet de texte de négociation et élaborera un projet de décision qu'il recommandera à la Conférence des Parties d'adopter à sa neuvième session et dont la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sera saisi à sa première session.

FCCC/SBSTA/2003/10/Add.3 Modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre (au cours de la première période d'engagement)

d) **Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie**

23. **Rappel:** Comme suite à la décision 11/CP.7 de la Conférence des Parties, le GIEC est en train d'élaborer un rapport sur les bonnes pratiques dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF). Ce rapport constituera un guide méthodologique utile aux fins de la Convention et du Protocole de Kyoto tout en tenant compte de la nécessité de proposer des pratiques compatibles avec les *Lignes directrices révisées du GIEC (1996) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*. Il fournira des renseignements intéressants pour la notification par les Parties de leurs inventaires de GES, sur l'estimation des variations des stocks de carbone ainsi que des émissions par les sources et des absorptions par les puits de GES résultant des activités liées à l'UTCATF au niveau des projets et sur les méthodes d'estimation applicables à l'égard des produits ligneux récoltés. Chacun de ces aspects du rapport devra peut-être faire l'objet d'un examen et d'un traitement distincts au sein du SBSTA. Comme suite à la décision 11/CP.7, le GIEC a entrepris d'élaborer également un rapport sur les méthodes applicables pour prendre en compte la dégradation des forêts et la destruction d'autres types de végétation. Il est appelé à examiner et à accepter ces rapports à sa vingt et unième session, qui se tiendra du 3 au 7 novembre à Vienne (Autriche). Le SBSTA devrait pouvoir examiner la version définitive des rapports du GIEC à sa dix-neuvième session⁵.

24. À sa dix-huitième session, le SBSTA a invité le GIEC à lui rendre compte de l'état d'avancement de ses travaux visant à mettre au point des méthodes propres à permettre de distinguer les variations des stocks de carbone provoquées directement par les activités humaines de celles dues aux effets indirects des activités humaines, aux effets des phénomènes naturels et aux effets des pratiques forestières antérieures. Le GIEC devrait présenter un rapport sur la question au SBSTA à sa dix-neuvième session.

⁵ En principe le GIEC mettra des exemplaires imprimés de ces rapports à la disposition des délégations des Parties présentes à la dix-neuvième session du SBSTA au moyen d'un système de distribution distinct; aucun exemplaire ne pourra être obtenu au comptoir de distribution des documents. La version électronique de ces rapports devrait être affichée sur le site Web du GIEC/PINGES (<http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp>) au cours de la seconde quinzaine du mois de novembre 2003.

25. À sa dix-huitième session, le SBSTA a également prié le secrétariat d'établir, en concertation avec le GIEC, un projet de cadre uniformisé de présentation des rapports sur l'UTCATF, pour examen à sa dix-neuvième session.

26. **Mesures à prendre:** Le SBSTA devrait examiner les diverses sections du prochain rapport du GIEC sur les bonnes pratiques dans le secteur de l'UTCATF et le rapport du GIEC sur la dégradation des forêts et la destruction d'autres types de végétation. Il devrait également arrêter un cadre uniformisé de présentation des rapports. Il est prévu que le SBSTA recommande un projet ou des projets de décision sur plusieurs de ces questions pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session. Le SBSTA voudra peut-être aussi donner au GIEC de nouvelles indications au sujet de la distinction à opérer entre les variations des stocks de carbone provoquées directement par les activités humaines et celles dues aux effets indirects des activités humaines, aux effets des phénomènes naturels et aux effets des pratiques forestières antérieures.

<i>FCCC/SBSTA/2003/INF.11</i>	<i>Draft common reporting formal for land use, land-use change and forestry</i>

Rapports du GIEC	<ol style="list-style-type: none"> 1. Good practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry 2. Definitions and Methodological Options to Inventory Emissions from Direct Human-Induced Degradation of Forests and Devegetation of Other Vegetation Types

e) **Produits ligneux récoltés**

27. **Rappel:** À sa quinzième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un document technique sur la comptabilisation des produits ligneux récoltés en prenant en considération les incidences socioéconomiques et l'impact sur l'environnement, notamment dans les pays en développement, pour examen à sa dix-neuvième session.

28. **Mesures à prendre:** Le SBSTA voudra peut-être examiner les renseignements fournis par le secrétariat et se prononcer sur les nouveaux travaux à entreprendre.

<i>FCCC/TP/2003/7</i>	Estimation, notification et comptabilisation de l'exploitation des forêts et des produits ligneux
-----------------------	---

f) **Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto**

29. **Rappel:** Par sa décision 24/CP.8 relative aux normes techniques pour l'échange de données entre les systèmes de registres au titre du Protocole de Kyoto, la Conférence des Parties a recommandé que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto adopte, à sa première session, les critères généraux de conception de ces normes techniques, tels qu'ils figurent en annexe à cette décision. Elle a prié le secrétariat, lorsqu'il mettrait au point le relevé des transactions, d'entreprendre les travaux relatifs aux spécifications fonctionnelles et techniques des normes techniques, sous réserve qu'il dispose des ressources nécessaires à cet effet, en vue de les mener à bien avant la neuvième session de la Conférence des Parties.

30. La Conférence des Parties a prié également le secrétariat de présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux au SBSTA pour examen à sa dix-neuvième session et a prié le Président du SBSTA de poursuivre les consultations intersessions sur la question avec les Parties et les experts. Ces consultations se dérouleront juste avant la dix-neuvième session du SBSTA. Un rapport rendant compte de leurs résultats sera mis à la disposition des participants à la dix-neuvième session du SBSTA.

31. La Conférence des Parties a prié en outre le SBSTA de lui faire rapport à sa neuvième session, sur les progrès accomplis aux fins de l'élaboration des spécifications fonctionnelles et techniques des normes techniques et de formuler toute recommandation utile concernant l'adoption d'autres mesures en vue de l'établissement et la gestion des systèmes de registres.

32. **Mesures à prendre:** Le SBSTA voudra peut-être prendre note du rapport susmentionné sur l'état d'avancement des travaux visant à définir les spécifications des normes appelées à régir l'échange de données et du rapport susmentionné sur les consultations intersessions consacrées aux systèmes de registres, et appeler l'attention de la Conférence des Parties sur toute question particulière pertinente. Il voudra peut-être aussi soumettre à la Conférence des Parties un projet de décision sur les autres mesures à prendre en vue de la mise en place et de la gestion des systèmes de registres pour adoption à sa neuvième session.

FCCC/SBSTA/2003/13 et Add.1 Rapport sur l'état d'avancement des travaux visant à définir les normes appelées à régir l'échange de données et à mettre en place le relevé des transactions

FCCC/SBSTA/2003/INF.13 Report on the intersessional consultations on registries

5. Mise au point et transfert de technologies

33. **Rappel:** Le SBSTA sera saisi du rapport annuel du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) et d'un document technique sur le renforcement des capacités aux fins du transfert de technologies. Pendant l'intersessions, le GETT tiendra deux réunions: une réunion extraordinaire les 11 et 12 novembre 2003 à New Delhi (Inde) et sa troisième réunion les 28 et 29 novembre 2003 à l'occasion de la dix-neuvième session du SBSTA à Milan (Italie). Le Président du GETT rendra compte au SBSTA des résultats de ces deux réunions; il présentera dans son rapport le projet de programme de travail du GETT pour 2004 ainsi que les noms, proposés par les Parties, des nouveaux membres du Groupe pour la période 2004-2005 et des membres de son bureau pour 2004.

34. À sa dix-huitième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, en concertation avec le GETT et en coopération avec d'autres organisations compétentes, une table ronde de haut niveau réunissant des représentants des gouvernements et des milieux industriels et commerciaux à l'occasion de la neuvième session de la Conférence des Parties en vue d'examiner les conditions propices au transfert de technologies prévu au paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention. Cette table ronde aura lieu pendant la seconde semaine de réunions.

35. À sa seizième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'évaluer l'efficacité d'utilisation du système d'information sur les technologies (TT:CLEAR), notamment de déceler les éventuelles lacunes de l'information, de recommander des améliorations et de lui faire rapport à ce sujet à sa

dix-neuvième session. Le GETT, qui examinera les résultats de cette évaluation, voudra peut-être aussi faire des recommandations au SBSTA concernant les améliorations à apporter au système.

36. **Mesures à prendre:** Le SBSTA est appelé à élire les nouveaux membres du GETT et à approuver le projet de programme de travail de cet organe pour 2004. Il voudra peut-être donner de nouvelles indications au GETT concernant les travaux à entreprendre au sujet de la mise au point de technologies nouvelles et de technologies d'adaptation. Le SBSTA est appelé également à donner des indications supplémentaires au secrétariat concernant les nouveaux travaux à entreprendre au sujet du système d'information sur les technologies (TT:CLEAR). Il devrait recommander un projet de décision sur plusieurs de ces sujets pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session.

<i>FCCC/SBSTA/2003/12</i>	<i>Rapport du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2003</i>
<i>FCCC/SBSTA/2003/INF.12</i>	<i>Report on the assessment of the effectiveness of the use of the technology information system (TT:CLEAR)</i>
<i>FCCC/TP/2003/1</i>	<i>Renforcement des capacités pour la mise au point et le transfert de technologies</i>

6. Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» appliquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

37. **Rappel:** À sa dix-septième session, le SBSTA a pris note des progrès accomplis au titre de la décision 13/CP.7 et fait observer que l'application de cette décision conservait toute son importance. Il a décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa dix-neuvième session.

38. **Mesures à prendre:** Le SBSTA voudra peut-être continuer d'examiner les premiers résultats obtenus à la suite des mesures prises en application de la décision 13/CP.7 et se prononcer sur les nouvelles mesures à prendre, éventuellement, à cet égard en vue de recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session ou par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session, selon le cas.

<i>FCCC/SBI/2003/7/Add.2</i>	<i>Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Compilation-synthèse des troisièmes communications nationales. Additif. Politiques et mesures</i>
<i>FCCC/WEB/2003/1</i>	<i>Policies and measures reported by Parties included in Annex I to the Convention in their third national communications. Database information</i>

7. Recherche et observation systématique

39. **Rappel:** À sa dix-huitième session, après avoir examiné l'état des systèmes mondiaux d'observation du climat sur la base du deuxième rapport sur l'adéquation de ces systèmes⁶, le SBSTA a élaboré un projet de décision sur les questions relatives aux systèmes mondiaux d'observation du climat. À la même session, il a prié les Parties de faire connaître leurs vues sur les priorités à la lumière du deuxième rapport sur l'adéquation, le secrétariat étant chargé de compiler celles-ci dans un document de la série MISC. Le SBSTA a également prié le secrétariat du système mondial d'observation du climat (SMOC) d'établir une synthèse des vues communiquées par les Parties pour examen à sa dix-neuvième session⁷.

40. **Mesures à prendre:** Le SBSTA examinera le projet de décision susmentionné en vue de le soumettre à la Conférence des Parties pour adoption à sa neuvième session. Il voudra peut-être aussi examiner le rapport du secrétariat du SMOC faisant la synthèse des vues communiquées par les Parties au sujet des mesures à prendre à la lumière du deuxième rapport sur l'adéquation.

<i>FCCC/SBSTA/2003/10/Add.1</i>	<i>Projets de décision soumis à la Conférence des Parties pour adoption et autres informations. (Pages 22 et 23 de la version anglaise)</i>
<i>FCCC/SBSTA/2003/MISC.10</i>	<i>Priorities for actions arising from the second adequacy report, with particular reference to the Global Climate Observing System steering committee report to the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice at its eighteenth session. Submissions from Parties</i>

8. Coopération avec les organisations internationales compétentes

Coopération avec d'autres conventions

41. **Rappel:** À sa dix-septième session, le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser un atelier sur les synergies et la coopération avec d'autres conventions, cet atelier devant permettre, notamment, d'étudier la possibilité de dégager des orientations à l'intention des centres nationaux de liaison de la Convention⁸. À sa dix-septième session également, le SBI a décidé d'organiser l'atelier sur les synergies et les actions communes, prévu au paragraphe 36 de la décision 5/CP.7, en même temps que l'atelier du SBSTA. À sa dix-huitième session, le SBSTA

⁶ Le *Deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat* peut être consulté sur le site Web du SMOC à l'adresse suivante: <http://www.wmo.ch/web/gcos/gcoshome.html>.

⁷ En principe, le secrétariat du SMOC mettra le rapport de synthèse à la disposition des Parties sous forme électronique sur son site Web (<http://www.wmo.ch/gcos/gcoshome.html>) aux alentours du 20 octobre 2003. Des exemplaires imprimés du rapport devraient être distribués à la dix-neuvième session du SBSTA.

⁸ Même si, selon les conclusions du SBSTA, il s'agissait de dégager des orientations à l'intention des centres nationaux de liaison de chaque Convention, les participants à l'atelier ont fait observer que les orientations définies au titre de la FCCC ne pourraient s'adresser qu'aux centres nationaux de liaison des Parties à cette convention.

est convenu de poursuivre l'examen de la question de la coopération avec d'autres conventions en tenant compte des résultats de l'atelier organisé sous son égide. Les deux ateliers se sont tenus à Espoo (Finlande) du 2 au 4 juillet 2003.

42. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a constitué un groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques comme suite à une demande formulée par la Conférence des Parties de la CDB à sa sixième réunion. Le Groupe spécial d'experts techniques a établi un rapport sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques et la prise en compte des considérations relatives à la diversité biologique dans le cadre de l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto. Le résumé analytique de ce rapport sera examiné à la neuvième session du SBSTTA de la CDB en novembre 2003⁹.

43. **Mesures à prendre:** Le SBSTA voudra peut-être prendre note des renseignements fournis dans le document FCCC/SB/2003/1 et décider des mesures supplémentaires qu'il souhaite prendre ou déterminer si une décision de la Conférence des Parties s'impose. Il voudra peut-être aussi examiner le rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, visé plus haut au paragraphe 42, ainsi que tout autre élément d'information émanant d'autres conventions, et se prononcer, éventuellement, sur ce qu'il conviendra de faire ensuite.

FCCC/SB/2003/1

Rapport des ateliers sur les synergies et les actions communes possibles avec les autres conventions et accords multilatéraux relatifs à l'environnement et sur l'intensification de la coopération avec d'autres conventions.

Rapport de la CDB

Interlinkages between Biological Diversity and Climate Change and Advice on the Integration of Biodiversity Considerations into the Implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change and its Kyoto Protocol (Liens entre la diversité biologique et les changements climatiques et conseils pour prendre en compte les considérations relatives à la diversité biologique dans le cadre de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto.

Coopération avec les organismes scientifiques et les organismes des Nations Unies

44. **Rappel:** À sa dix-huitième session, le SBSTA a accueilli avec satisfaction la décision prise par le GIEC d'établir son quatrième rapport d'évaluation et a noté en s'en félicitant que le GIEC avait invité les Parties à lui communiquer des observations sur les travaux préparatoires concernant la portée, la structure et le contenu du rapport avant sa session plénière en

⁹ La version électronique du rapport (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF.12) et de son résumé analytique (UNEP/CBD/SBSTTA/9/11) devrait être affichée sur le site Web de la CDB en octobre 2003 (<http://www.biodiv.org/doc/meeting.asp?lg=O&wg=SBSTTA-09>).

novembre 2003. Le GIEC rendra compte oralement de l'état d'avancement des travaux préparatoires entrepris en vue de l'établissement du quatrième rapport d'évaluation ainsi que des autres activités en cours. D'autres organismes scientifiques et des organismes des Nations Unies pourraient, eux aussi, faire état de leurs activités se rapportant à la Convention.

45. **Mesures à prendre:** Le SBSTA voudra peut-être prendre note des renseignements communiqués par les représentants des organismes scientifiques et des organismes des Nations Unies.

9. Questions diverses

a) Questions relatives aux sources d'énergie qui sont moins polluantes ou qui donnent lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre

46. **Rappel:** À sa seizième session, le SBSTA a pris note des solutions proposées concernant le traitement des questions relatives aux sources d'énergie moins polluantes ou donnant lieu à des émissions moins importantes de gaz à effet de serre. Il a examiné ces questions à ses dix-septième et dix-huitième sessions et a décidé d'en poursuivre l'examen à sa dix-neuvième session.

47. **Mesures à prendre:** Le SBSTA voudra peut-être poursuivre l'examen des questions relevant du point 9 a) et prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire.

<i>FCCC/SBSTA/2002/MISC.3 et Add.1 et 2</i>	<i>Proposal on cleaner or less-greenhouse-gas-emitting energy. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/SBSTA/2003/MISC.7</i>	<i>Issues relating to cleaner or less-greenhouse-gas-emitting energy. Submissions from Parties</i>

b) Questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

48. **Rappel:** À sa seizième session, le SBSTA a procédé à un premier échange de vues sur les questions relatives à l'application du paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto et décidé de poursuivre l'examen de ces questions à sa dix-septième session, et notamment de réfléchir à la nécessité d'organiser des ateliers, au calendrier suivant lequel ils pourraient être organisés et aux thèmes qui pourraient y être abordés, et d'étudier la possibilité d'organiser un premier atelier avant sa dix-neuvième session.

49. Le SBSTA n'ayant pas achevé l'examen de ces questions à ses dix-septième et dix-huitième sessions, il a décidé de le poursuivre à sa dix-neuvième session.

50. **Mesures à prendre:** Le SBSTA voudra peut-être poursuivre l'examen des questions relevant du point 9 b) et prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire.

<i>FCCC/SBSTA/2003/MISC.8</i>	<i>Issues relating to the implementation of Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties</i>
-------------------------------	---

c) **Autres questions**

Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote

51. **Rappel:** Par sa décision 14/CP.8, la Conférence des Parties a décidé de poursuivre la phase pilote du programme d'activités exécutées conjointement, mais de modifier la fréquence d'établissement et d'examen du rapport de synthèse sur ces activités, qui, d'annuelle est devenue biennale. Il a, toutefois, prié le secrétariat de continuer à mettre à la disposition des organes subsidiaires à leurs sessions se déroulant en même temps que la Conférence des Parties, des mises à jour des informations communiquées sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. En conséquence le secrétariat rendra compte oralement aux Parties des dernières informations reçues au sujet de ces activités à la dix-neuvième session du SBSTA.

52. Par la même décision, la Conférence des Parties a également fixé au 1^{er} juin 2004 la date limite de présentation des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote qui seraient pris en considération dans le septième rapport de synthèse. Il convient de noter que, quelle que soit la date à laquelle ils sont présentés, ces rapports sont affichés sur le site Web de la Convention (<http://unfccc.int/program/coop/aij/index.html>).

53. **Mesures à prendre:** Le SBSTA voudra peut-être prendre note du rapport oral du secrétariat sur les dernières informations communiquées au sujet des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote et donner son avis au SBI sur toute question pertinente.

10. Rapport de la session

54. **Rappel:** Un projet de rapport sera établi pour adoption par le SBSTA à l'issue de la session.

55. **Mesures à prendre:** Le SBSTA sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'établissement du rapport après la session, selon les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE SERA SAISI À SA DIX-NEUVIÈME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2003/10 et Add.1 à 3	Rapport de la dix-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, qui s'est tenue à Bonn, du 4 au 13 juin 2003 Additif 1. Projets de décision soumis pour adoption à la Conférence des Parties et autres informations Additif 2. Projets de décision sur les questions méthodologiques relatives aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto soumis pour adoption à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto Additif 3. Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie: définitions et modalités pour la prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre de l'article 12 du Protocole de Kyoto. Modalités et procédures de prise en compte des activités de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre [au cours de la première période d'engagement]
FCCC/SBSTA/2003/11	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/2003/12	Mise au point et transfert de technologies. Rapport du Groupe d'experts du transfert de technologies pour 2003. Note du Président du GETT
FCCC/SBSTA/2003/13 et Add.1	Questions méthodologiques. Questions relatives aux systèmes de registres prévus au paragraphe 4 de l'article 7 du Protocole de Kyoto. Rapport sur l'état d'avancement des travaux visant à définir les normes appelées à régir l'échange de données et à mettre en place le relevé des transactions
FCCC/SBSTA/2003/14	Questions méthodologiques. Inventaires des gaz à effet de serre. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I pour la période 1990-2001
FCCC/SBSTA/2003/INF.8	Methodological issues. Review of methodological work under the Convention and the Kyoto Protocol. Synthesis of proposals by Parties on elements of a future work programme

- FCCC/SBSTA/2003/INF.9 Methodological issues. Review of methodological work under the Convention and the Kyoto Protocol. Report on the availability, accessibility and comparability of existing sources of emission data and relevant socio-economic data, including options for the development, hosting and management of a data interface
- FCCC/SBSTA/2003/INF.10 Methodological issues. Greenhouse gas inventories. Methodological issues relating to the preparation of national greenhouse gas inventories
- FCCC/SBSTA/2003/INF.11 Methodological issues. Good practice guidance and other information on land use, land-use change and forestry. Draft common reporting format for land use, land-use change and forestry
- FCCC/SBSTA/2003/INF.12 Development and transfer of technologies. Report on the assessment of the effectiveness of the use of the technology information system (TT:CLEAR)
- FCCC/SBSTA/2003/INF.13 Methodological issues. Issues relating to registry systems under Article 7, paragraph 4, of the Kyoto Protocol. Report on the intersessional consultations on registries. Note by the Chair of the consultations
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.9 Methodological issues. Review of methodological work under the Convention and the Kyoto Protocol. Further views on elements of a possible future work programme. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.10 Research and systematic observation. Priorities for actions arising from the second adequacy report, with particular reference to the Global Climate Observing System steering committee report to the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice at its eighteenth session. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.11 Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Scientific, technical and socio-economic aspects of impacts of, and vulnerability and adaptation to, climate change. Scientific, technical and socio-economic aspects of mitigation. Elements, scope and priorities of the work. Submissions from Parties

- FCCC/SB/2003/1 Coopération avec les organisations internationales compétentes. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention. Progrès réalisés dans l'application du paragraphe 8 de l'article 4. Rapport des ateliers sur les synergies et les actions communes possibles avec les autres conventions et accords multilatéraux relatifs à l'environnement et sur l'intensification de la coopération avec d'autres conventions
- FCCC/TP/2003/1 Renforcement des capacités pour la mise au point et le transfert de technologies. Document technique
- FCCC/TP/2003/3 Compilation de données sur les émissions imputables aux transports aériens internationaux. Document technique
- FCCC/TP/2003/7 Estimation, notification et comptabilisation de l'exploitation des forêts et des produits ligneux. Document technique

Autres documents

- FCCC/CP/2003/1 Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
- FCCC/CP/2002/8 Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention. Communications nationales: inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Directives FCCC pour la notification et l'examen
- FCCC/SBSTA/2003/2 Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation. Synthèse des vues communiquées par les Parties sur les éléments du troisième rapport d'évaluation susceptibles de faciliter les travaux de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.2
et Add.1 Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Scientific, technical and socio-economic aspects of impacts of, and vulnerability and adaptation to, climate change. Scientific, technical and socio-economic aspects of mitigation. Aspects of the Third Assessment Report that could facilitate the work of the Conference of the Parties and its subsidiary bodies. Submissions from Parties

- FCCC/SBSTA/2003/MISC.7 Other issues. Issues relating to cleaner or less-greenhouse-gas emitting energy. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2003/MISC.8 Other matters: Issues relating to the implementation of Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/2002/MISC.3 et Add.1 et 2 Proposal on cleaner or less-greenhouse-gas-emitting energy. Submissions from Parties
- FCCC/SBI/2003/7/Add.2 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Compilation-synthèse des troisièmes communications nationales. Rapport de compilation – synthèse sur les troisièmes communications nationales. Additif. Politiques et mesures
- FCCC/WEB/2003/1 “Good practices” in policies and measures among Parties included in Annex I to the Convention. Policies and measures reported by Parties included in Annex I to the Convention in their third national communications. Database information
- FCCC/WEB/2003/3 Methodological issues. Greenhouse gas inventories. National greenhouse gas inventory data from Annex I Parties for the period 1990–2001
